

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
Du VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : VERNEY Thierry, LOICHOT Marie-Claude, SAUNIER Nadia, DONZE Solange, GIGON Etienne, MONNET David, SAUNIER Rémy, SAUNIER Nathalie, LOICHOT Jean-Marc

Etaient absents excusés : GIGON Vincent et LOMBARD Emmanuel

1 Délibération Travaux Route du Plain

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser les travaux de réfection de voirie Route du Plain, et ses échanges avec le cabinet ACESTI ayant accompli la mission de maîtrise d'œuvre lors des travaux précédent dans le village.

Le relevé sur site est d'approximativement 1.6 kilomètres, pour une enveloppe prévisionnelle de 100 000 € HT. Le cabinet ACESTI nous conseillera afin d'optimiser à la baisse cette enveloppe.

La topographie effectuée relève 4 800 m², mais il est vivement conseillé de connaître les limites cadastrales exactes, et de relever l'emprise et l'altimétrie. Le prix de cette prestation étant de 1 500 € HT.

Quand au coût de la mission de Maîtrise d'œuvre sur ce projet, pour le suivi des travaux, le tarif serait un forfait de 5 000 € HT.

Aussi, après délibération, le conseil municipal décide de valider le projet de travaux dans son ensemble.

2 Commissions Logements, Terrains communaux et Forêt, Fêtes et cérémonies

Les Commissions sont réparties de la manière suivante :

- Logements : LOICHOT Marie-Claude, DONZE Solange, SAUNIER Rémy, SAUNIER Nathalie et MONNET David
- Forêt : LOICHOT Jean-Marc, GIGON Etienne, et CATTIN Robert
- Fêtes et cérémonies : SAUNIER Nadia, SAUNIER Rémy, LOICHOT Marie-Claude et MONNET David
- Appel d'offres : LOICHOT Jean-Marc, SAUNIER Nathalie, DONZE Solange et LOICHOT Marie-Claude
- Ecole : SAUNIER Nadia et LOICHOT Marie-Claude

3 Demande de révision IFSE Marlène

A la demande de la secrétaire de mairie, le Maire expose qu'une révision du régime indemnitaire est possible.

Après délibération le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à prendre un arrêté et à revaloriser le IFSE (*indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise*) de Mme ROATTA Marlène.

4 Résiliation baux logements

Le Maire informe de la résiliation de bail de location des logements suivants :

- F2 à la fromagerie au 30 septembre 2020
- F 3 à la fromagerie au 31 octobre 2020
- F3 à la cure au 30 novembre 2020

Des annonces seront portées à connaissance du public.